Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 056-215601683-20260306-D22_01_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE PLOUHARNEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE	Séance du 05 mars 2026	Délibération N° 22-01-2026

Date de convocation : 20 février 2026

Date d'affichage : 06 mars 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 17
Présents :12

Votants : 16

Objet :

Création et suppression d'un poste de la filière administrative et d'un poste dans la filière technique

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de mars le conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, salle du conseil, en session ordinaire publique, sous la présidence de Madame Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, Maire.

Etaient présents : Mme Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, M. Éric PROSPER, M. Pierre-Marie JOURDAN, M. Philippe KERZERHO, M. Elie THOUMELIN, M. Philippe DELHAYE, Mme Isabelle LE PRIOL-NOMAS, Mme LOUESDON Laetitia, Mme Annie PINARD, Mme Delphine SOSON, M. Olivier LE LAMER, Mme Elisabeth SECHET.

Absents excusés : Mme Karine LE GLAUNEC ayant donné pouvoir à Mme Elisabeth SECHET, Mme Anne-Sophie LE PEN ayant donné pouvoir à Mme Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, Mme Laurence LEPINE ayant donné pouvoir à M. Philippe KERZERHO, M. Hadrien REYRE ayant donné pouvoir à M. Philippe DELHAYE, M. Jean-Marie MONDOT.

Mme Elisabeth SECHET est désigné secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment, son article 34 ;
Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, et qu'il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;
Considérant l'organisation des services communaux, les arrivées et des départs de personnel,

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la Commune poursuit la **réorganisation de ses services**, afin d'adapter les effectifs aux besoins réels, d'améliorer le fonctionnement interne et de renforcer la qualité du service public rendu à la population.

Dans ce cadre, il est nécessaire de procéder à des ajustements dans les filières **technique** et **administrative**, afin de tenir compte de l'évolution des missions confiées aux agents et de permettre leur montée en compétences.

Ainsi, il est proposé :

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 056-215601683-20260306-D22_01_2026-DE

Dans la filière technique :

	GRADE	Temps de travail
Suppression	Adjoint technique	Temps complet
Création	Adjoint technique principal de 2e classe	Temps complet

Cette évolution permettra de mieux répondre aux besoins opérationnels du service technique et de reconnaître les compétences requises pour les missions exercées.

Dans la filière administrative :

	GRADE	Temps de travail
Suppression	Adjoint administratif	Temps complet
Création	Rédacteur principal de 2e classe	Temps complet

Cette création vise à accompagner la montée en responsabilité des missions administratives, notamment en matière de gestion, de coordination et de suivi des dossiers.
Madame le Maire précise que ces mesures s'inscrivent dans une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences cohérentes avec les objectifs de modernisation des services municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés décide :

D'approuver les créations et suppressions de postes, selon les conditions présentées ci-dessus ;
D'inscrire les crédits nécessaires au budget ;

Ainsi fait et délibéré en Mairie ces jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Plouharnel, le 06 mars 2026,

Le Maire,
Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF

MAIRIE DE PLOUHARNEL 56340 (MORBIHAN)